



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 28 JUIN 2012

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2012\_B211**

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer le marché relatif à l'exploitation des déchèteries de Lambesc, La Roque d'Anthéron, Rognes, Saint-Cannat et du centre de transfert de Saint-Cannat (n°12M005)**

Le 28 juin 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 22 juin 2012, conformément à l'article L.521.1-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

AMIÉL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – BARRET Guy, vice-président, Coudoux, donne pouvoir à LEGIER Michel – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

**Excusé(e)s :**

FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**03\_2\_04**

**BUREAU DU 28 JUIN 2012**

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ  
Co-rapporteur : Michel BOULAN

**Thématique : Commande Publique**

**Objet** : Autorisation de signer le marché relatif à l'exploitation des déchèteries de Lambesc, la Roque d'Anthéron, Rognes, Saint-Cannat et du centre de transfert de Saint Cannat (n°12M005).

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet le renouvellement de deux marchés publics, portant d'une part, sur l'exploitation des déchèteries de Lambesc, la Roque d'Anthéron et St Cannat ainsi que du centre de transfert de Saint Cannat et, d'autre part, sur l'exploitation de la déchèterie de Rognes.

Désormais, l'exploitation de la déchèterie de Rognes et des quatre autres équipements sont regroupés dans un même marché afin d'offrir au secteur concurrentiel une zone géographique homogène et cohérente.

**Exposé des motifs :**

Conformément à la délibération N° 2009\_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation du Conseil au Bureau et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer le marché public attribué par la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 8 juin 2012.

### Economie du marché :

Objet du marché : Le marché vise l'exploitation des déchèteries situées à Lambesc, la Roque d'Anthéron, Rognes, Saint Cannat et du centre de transfert situé à Saint Cannat.

Les opérations qui composent l'exécution de cette prestation et qui incombent au titulaire du marché sont les suivantes :

- Exploitation des déchèteries comprenant le gardiennage, l'accueil du public et l'évacuation des matières vers les sites de traitement et de valorisation répertoriés dans le BPU.
- Transport des Déchets Ménagers et Assimilés de la zone Nord Ouest de la Communauté du Pays d'Aix depuis le centre de transfert (CT) de St Cannat, jusqu'à l'installation de stockage de l'Arbois à Aix en Provence.

Variantes : Les variantes ne sont pas autorisées.

Allotissement et tranches : Le présent marché n'est pas décomposé en tranches et ne fait l'objet d'aucun allotissement.

Durée du marché : La durée de validité du marché court à compter de sa date de notification.

Le point de départ de la période initiale d'exécution du marché, distinct de la date de notification, sera fonction des dates d'échéance des marchés en cours (Rognes : 01/09/12, la Roque d'Anthéron, Lambesc et St Cannat : 11/10/12).

La période initiale d'exécution du marché se terminera pour les 4 sites en même temps, 24 mois après le commencement de l'exploitation du 1er site, soit le 31 août 2014.

Le titulaire dispose donc d'une période de préparation qui s'étend de la date de notification au 31 août 2012 inclus.

Le marché est reconductible 1 fois dans la limite d'une durée totale de 48 mois.

Mode d'exécution du marché : Conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, une partie du marché s'exécute par bons de commande, émis en fonction des besoins, dans la limite des seuils suivants :

-seuil minimum : 900 000€ HT ;

-seuil maximum : 2 500 000€ HT.

Ces seuils sont fixés pour une durée de 24 mois et incluent la partie du marché traitée à prix global et forfaitaire.

Prix : Le marché est conclu à prix mixtes. Il comporte une partie dite « fixe » réglée à prix global et forfaitaire, quelles que soient les quantités exécutées, et une partie dite « variable », réglée à prix unitaires figurant au bordereau des prix unitaires, appliqués aux quantités réellement exécutées.

**- La partie fixe est destinée à rémunérer :**

Le gardiennage des déchèteries et du centre de transfert pendant les jours et heures ouvrables, l'entretien du site, la dératisation, les consommables, les assurances et frais de contrôle, les impôts et charges, le petit matériel mobilier, la signalisation, les frais de contrôle technique et incendie, la formation des agents, la mise en sécurité du site hors jours et heures d'ouverture y compris la maintenance du système et toutes les obligations fixées par le DCE à l'entreprise.

**- La partie variable est destinée à rémunérer :**

· La mise à disposition des matériels : armoires DDM, conteneurs, caissons, etc.

· Le transport de tous les produits collectés.

· Le traitement de certains produits collectés.

Des prestations ponctuelles de gardiennage supplémentaire suite à des variations d'amplitude d'ouverture des sites ou à un surcroît d'activité.

· La vidéosurveillance : mise à disposition, abonnement, intervention, maintenance

Les prix seront révisés tous les 4 mois à compter du démarrage des prestations (soit les 1er janvier, mai et septembre).

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence adressé le 7 mars 2012 aux journaux ci-après, a été publié aux dates suivantes :

- |                             |                   |
|-----------------------------|-------------------|
| - JOUE                      | du 09 mars 2012 ; |
| - BOAMP                     | du 09 mars 2012 ; |
| - et sur le profil acheteur | du 07 mars 2012.  |

Sur la base des critères pondérés suivants :

- 1 – Prix des prestations - coefficient 0.80
- 2 – Valeur technique - coefficient 0.20

La Commission d'Appel d'Offres régulièrement réunie le 8 juin 2012 a décidé d'attribuer le marché n° 12M005 à la société SOPHED pour un montant global et forfaitaire de 443 200,00 € HT et pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 1 119 386,00 € HT sachant que le montant de la partie variable du marché sera la résultante de l'application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées dans la limite d'un montant minimum de 900 000 € HT et d'un montant maximum de 2 500 000 € HT pour 24 mois.

#### **Visas :**

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le code des marchés publics pris en ses articles 33, 57 à 59 et 77 ;

VU la délibération n°2009\_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 8 juin 2012.

#### **Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°12M005 relatif à l'exploitation des déchèteries de Lambesc, La Roque d'Anthéron, Rognes, Saint Cannat et du centre de transfert de Saint Cannat attribué à la société SOPHED pour un montant global et forfaitaire de

44 3200,00 € HT et pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 1 119 386 € HT, sachant que le montant de la partie variable du marché sera la résultante de l'application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées dans la limite d'un montant minimum de 900 000 € HT et d'un montant maximum de 2 500 000 € HT pour 24 mois.

- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de fonctionnement du budget de la CPA, Fonction 812 - Nature 611.

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer le marché relatif à l'exploitation des déchèteries de Lambesc, La Roque d'Anthéron, Rognes, Saint-Cannat et du centre de transfert de Saint-Cannat (n°12M005)**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



**02 JUIL. 2012**

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the official seal and extending to the right.